

Mardi 18 juin 2019

Campagne de sécurisation des cartes professionnelles de conducteurs VTC

Le gouvernement s'engage dans le renouvellement de la totalité des cartes non sécurisées de conducteurs VTC, pour leur substituer des titres sécurisés d'ici la fin de l'année 2019. Une source majeure de fraude sera ainsi éradiquée.

Le gouvernement est, en effet, pleinement mobilisé au quotidien dans la lutte contre la fraude dans le secteur du transport public particulier de personnes et, en particulier, l'exercice illégal de la profession de conducteur VTC.

Ce phénomène passe par la falsification des cartes qui étaient délivrées avant le 1^{er} septembre 2017, et qui reposaient sur un document papier non sécurisé. 57 000 cartes professionnelles papier sont encore utilisées.

C'est pourquoi, les chauffeurs VTC encore détenteurs d'une carte professionnelle papier ont jusqu'au 30 juin pour se pré-inscrire, exclusivement, sur le site <https://chauffeur-carte.t3p-ingroupe.com/enrolement> afin de pouvoir engager les démarches nécessaires au renouvellement de leur carte, et ainsi assurer la poursuite de leur activité.

Les demandes de renouvellement sont à déposer au plus tard le dimanche 30 juin 2019.

CONDUCTEURS VTC
Votre carte professionnelle évolue !

RECETTE Spécimen
Date de fin de validité : 01/01/2022
Nombre de cartes : 05516000101

Pour continuer à exercer votre profession, vous devez **IMPÉRATIVEMENT** faire la demande de votre nouvelle carte professionnelle sécurisée avant le **30 JUIN 2019**.
Rendez-vous **À PARTIR DU 3 JUIN 2019**

Sur le site :
<https://chauffeur-carte.t3p-ingroupe.com/enrolement>

CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône
www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)